

4.2 Objectifs du projet

Régularisation du plan d'eau existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le plan d'eau est déjà créé. Il n'y a pas de gestion particulière pour le moment.

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, la gestion des ligneux, de l'ouvrage et des espèces invasives sera détaillée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 dossier d'autorisation loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

2827 Route de Mimizan
40110 Onesse-Laharie

Coordonnées géographiques¹ Long. - 1° 11' 00" 07 Lat. 44° 06' 91" 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

ZNIEFF 2 (720001980) : L'ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Lequel et à quelle distance ?
Dans le site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 des Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe (FR7200715).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'eau étant déjà existant et propose un équilibre écologique très intéressant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Radon : potentiel faible Séisme : risque très faible Exposition ou retrait-gonflement des sols argileux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le plan d'eau fut créé il y a environ 25 ans, en conséquence l'état initial du site est impossible. L'évaluation environnementale semble inutile d'autant que l'écosystème semble être en bon état (Habitats Natura 2000 présents).

Il n'est pas prévu de travaux spécifiques hors entretien des ligneux sur le barrage ou contrôle et entretien du barrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Onesse-Laharie

le, 18/08/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

1.2 Contexte

M. Pardo a acheté cette propriété à Onesse-Laharie il y a une trentaine d'années. L'airial étant entouré de pins, le risque de feu de forêt est élevé en période estivale. Pour se protéger en cas d'incendie, M. Pardo a créé un barrage en terre sur le Ruisseau de Pinaut en bas de sa propriété en 1996. Le réservoir d'eau s'est alors rempli en amont du barrage.

En 2006, un feu de forêt s'est déclaré à quelques kilomètres de la propriété de M. Pardo. Les pompiers sont alors venus de recharger en haut dans son plan d'eau.

Extrait du rapport de manquement administratif de la DDTM :

- La superficie du plan d'eau situé au nord est estimée à 4400 m² d'après la photographie aérienne prise en 2018.
- La longueur du plan d'eau est de 225 m environ pour une largeur maximale de 25 m environ.
- Un barrage en terre a été édifié pour retenir l'eau. La hauteur de ce remblai est d'environ 2 m.
- La végétation ligneuse (arbres, arbustes, ronces) a fortement colonisé le remblai.
- Le plan d'eau comporte un dispositif de trop plein, constitué d'un tronc d'arbre creusé avec une pelle métallique en amont.
- Le ruisseau de Pinaut présente un écoulement significatif au niveau du trop-plein.

Le cas par cas doit être déposé pour demander à la DREAL si cette autorisation doit être accompagnée d'une étude d'impact ou non.

C'est donc la première étape administrative pour la demande de régularisation de ce plan d'eau.

L'annexe à l'article R122-2 indique les projets soumis au cas par cas. Dans le cas de ce projet, il s'agit de :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable lorsque le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est supérieur ou égal à 1 million de m³ ou lorsque la hauteur au-dessus du terrain naturel est supérieure ou égale à 20 mètres.	Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente : a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m ³ . b) Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
M. Pardo à Onesse-Laharie

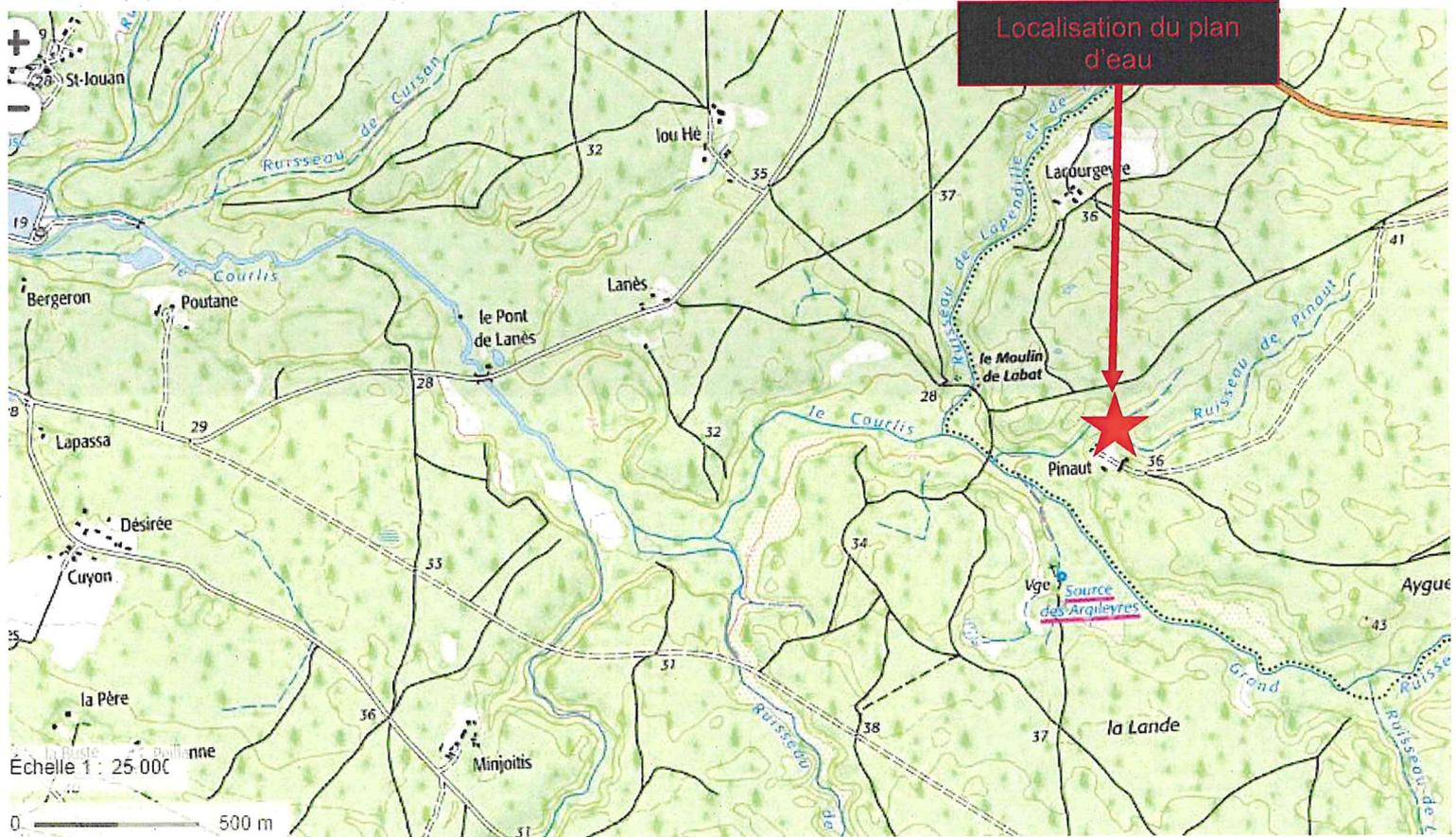
		<p>stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>c) Réservoirs de stockage d'eau " sur tour " (château d'eau) d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 m³.</p> <p>d) Installations et ouvrages destinés à retenir les eaux ou à les stocker, constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues, entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation.</p> <p>e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.</p> <p>f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du code de l'environnement.</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure 1 : Vue panoramique du plan d'eau



2. PLAN DE SITUATION AU 1/2500

Figure 2. Carte topographique du plan d'eau



3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION (CERFA)

Figure 3 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises

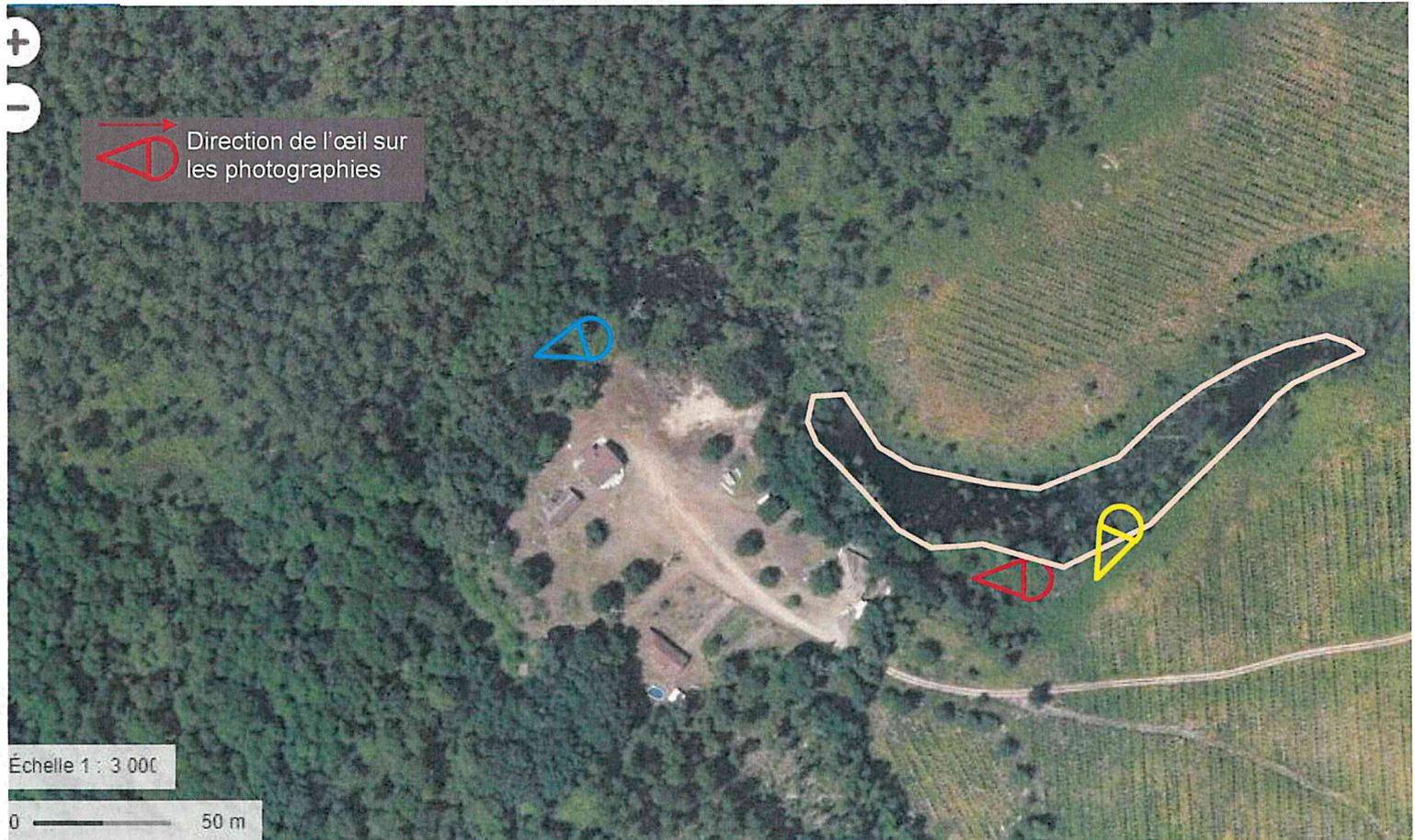


Figure 4 : Environnement lointain permettant de situer le plan d'eau (existant)



Figure 5 : Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (e



Figure 6. Environnement lointain permettant de situer le plan d'eau (existant)

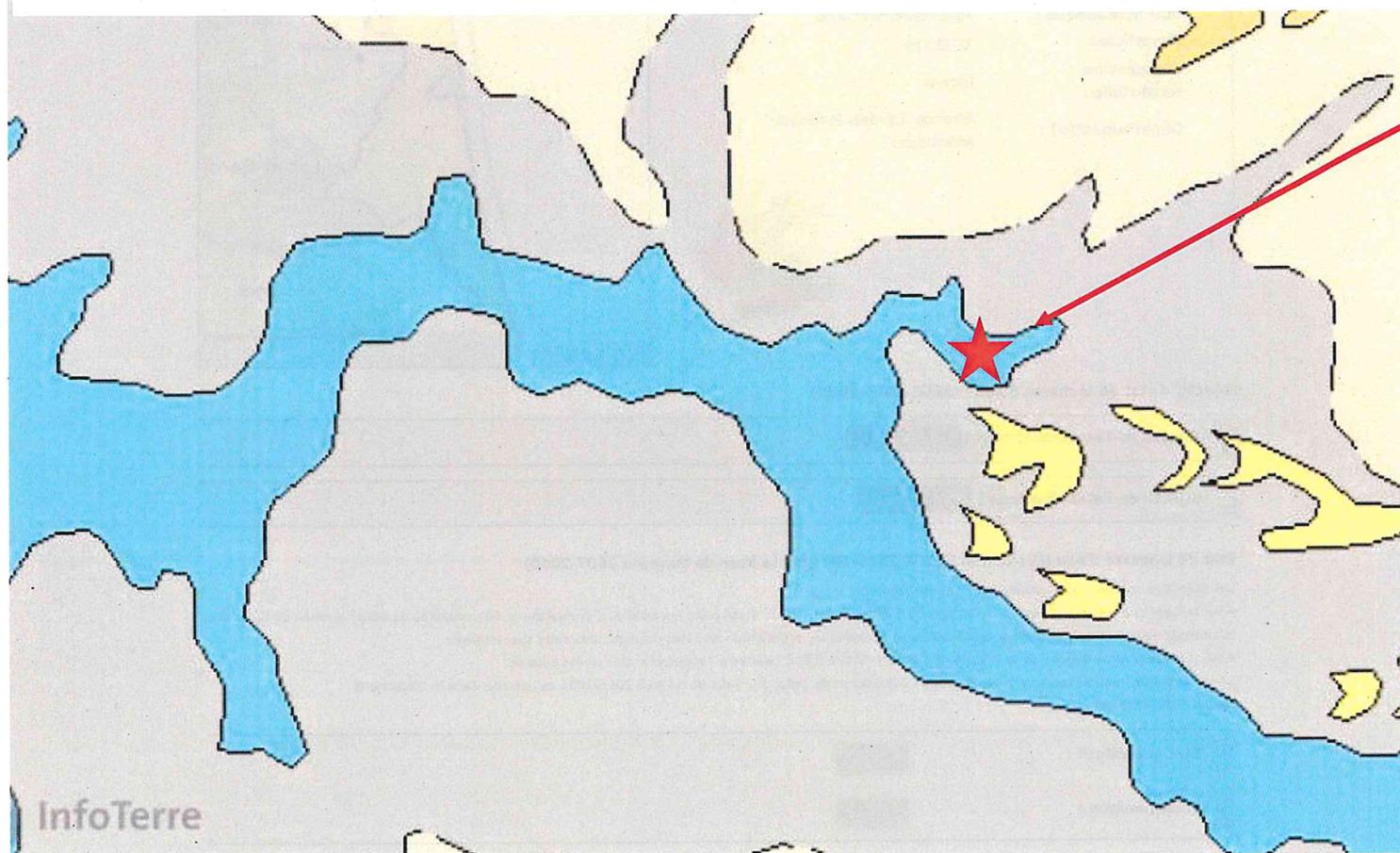


4. MILIEU PHYSIQUE

4.1 Géologie

Le site est sur un sol composé de Formation d'Onesse : sables micacés gris-bleu, graveleux à la base (

Figure 7. Carte géologique (Source : Infoterre)



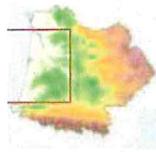
4.2 Contexte hydrogéologique

La nappe d'eau libre présente dans le sol du site est la suivante :

FRFG045 Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde

Figure 8 : Fiche de la masse d'eau libre

- Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde
- Code : FRFG045
- Type : Dominante sédimentaire non alluviale
- Etat hydraulique : Majoritairement libre
- Superficie : 7673 Km²
- Commission territoriale : Littoral
- Département(s) : Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015

Objectif de l'état chimique : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010)

Les états des masses d'eau souterraines ont été évalués :

- sur la base des règles définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.
- selon les recommandations de la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté susvisé.

La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7

Etat quantitatif :	Bon
Etat chimique :	Bon

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole :	Pas de pression
Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements :	Non significative

La masse d'eau libre est en bon état quantitatif et en bon état chimique.

Le projet n'est pas situé dans une zone humide référencée dans la carte des zones humides de Géoportail.

4.3 Milieu aquatique

4.3.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le plan existant est concerné par les zonages de gestion des milieux aquatiques suivants :

- Prévision des crues : 1536 Adour
- Zone sensible : 05009 Les lacs et étangs littoraux aquitains et le bassin d'Arcachon
- Zone hydrographique : S404 Le Courlis (Onesse) du confluent du Harencin au confluent du Jacon

4.3.2 HYDROGRAPHIE

Le plan d'eau est traversé par le cours d'eau nommé Pinaut . Il s'écoule du Nord-Est vers le Sud-Ouest en direction des cours d'eau et milieux suivants :

- Ruisseau de Pinaut (S4040510)
 - Ruisseau d'Onesse (S40-0430)
 - Courant de Contis (S40-0400)

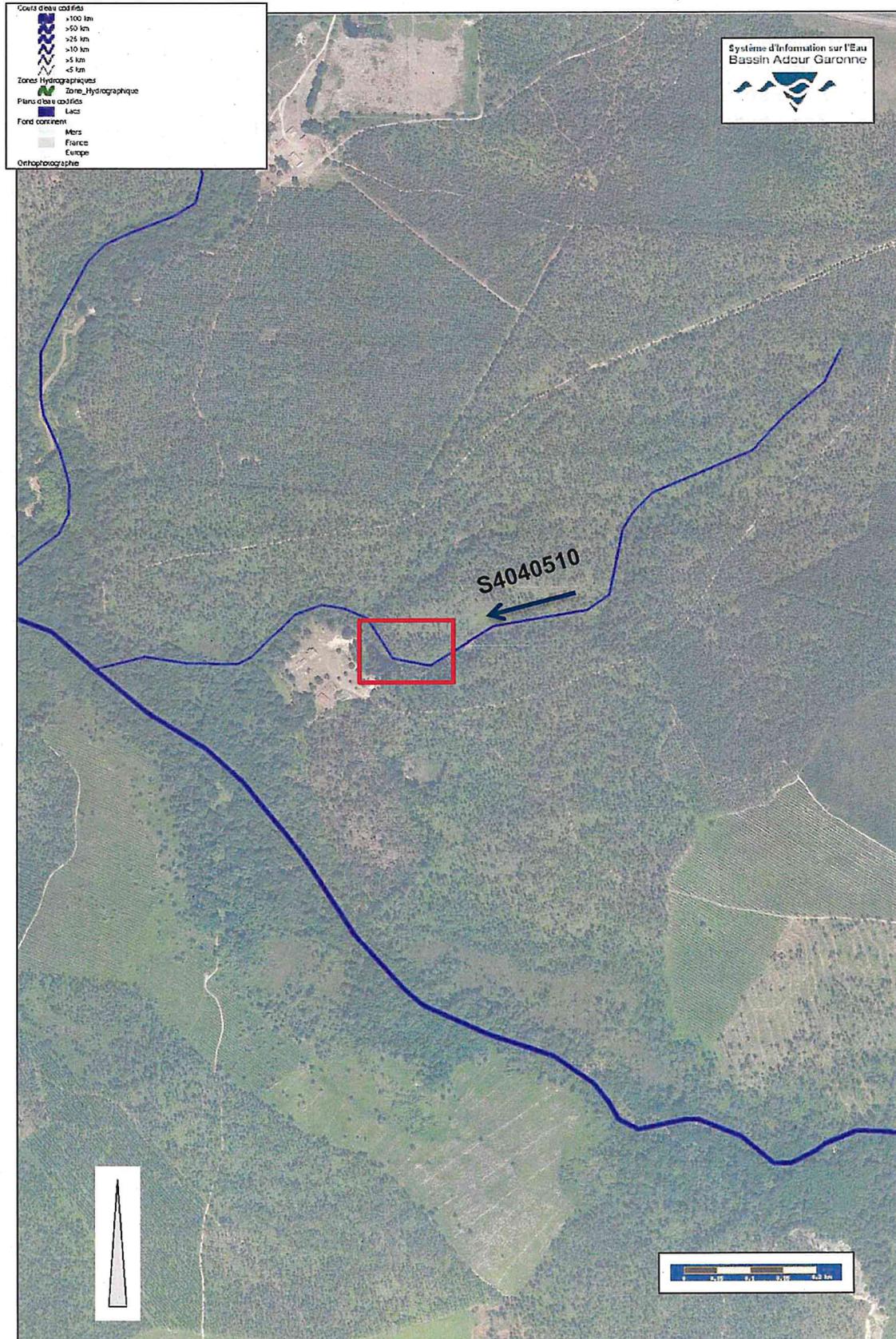
Figure 9 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
M. Pardo à Onesse-Laharie

-  Situation du projet
-  Sens des écoulements

Scale 1:7'844



Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne, IGN BDCarriage-BDCarto

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
M. Pardo à Onesse-Laharie

Figure 10: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau

● Résultat de votre recherche

Ruisseau de Pinaut

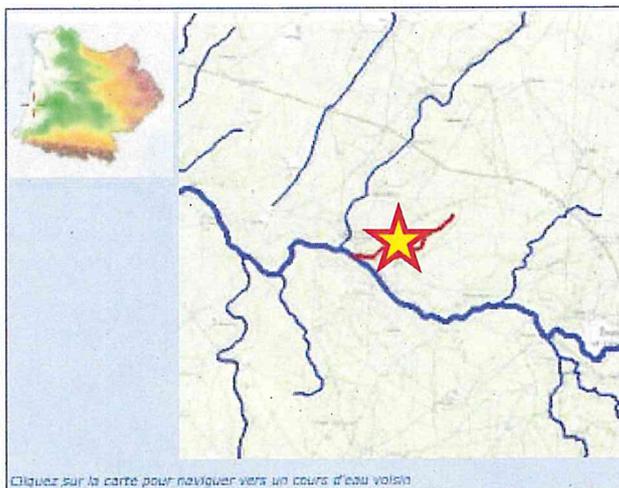
● Description

Code Hydrographique : 54040510
Longueur : 1 km
Ordre de Horton : inconnu
Se jette dans... Le ruisseau d'Onesse (540-0430) en rive droite.

Autres dénominations locales :

- ruisseau de pinaut

Informations complémentaires (communes traversées, chaînage des cours d'eau, bassin versant)



● Masses d'eau DCE, parties du cours d'eau :

- Masses d'eau Rivière
Aucune
- Masse(s) d'eau Lac
Aucune
- Masse(s) d'eau de Transition
Aucune

En savoir plus sur les masses d'eau

● Réglementation sur le cours d'eau

- Cours d'eau hors zones vulnérable
- Cours d'eau concerné par une ou plusieurs zones sensibles
- Classement des cours d'eau

En savoir plus sur les zonages réglementaires

● Zonages de programmation et planification

- Contexte piscicole : Inconnu
 - Afin de visualiser les zonages du SDAGE sur ce cours d'eau, basculer vers l'interface cartographique puis cocher les zonages qui vous intéressent (déployer le groupe de couches "SDAGE - programmation")
 - Réservoirs biologiques, cours d'eau en très bon état
- Ce cours d'eau n'est ni réservoir biologique, ni cours d'eau en très bon état

Figure 11 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises



Figure 12 : Photographie du cours d'eau en amont du plan d'eau

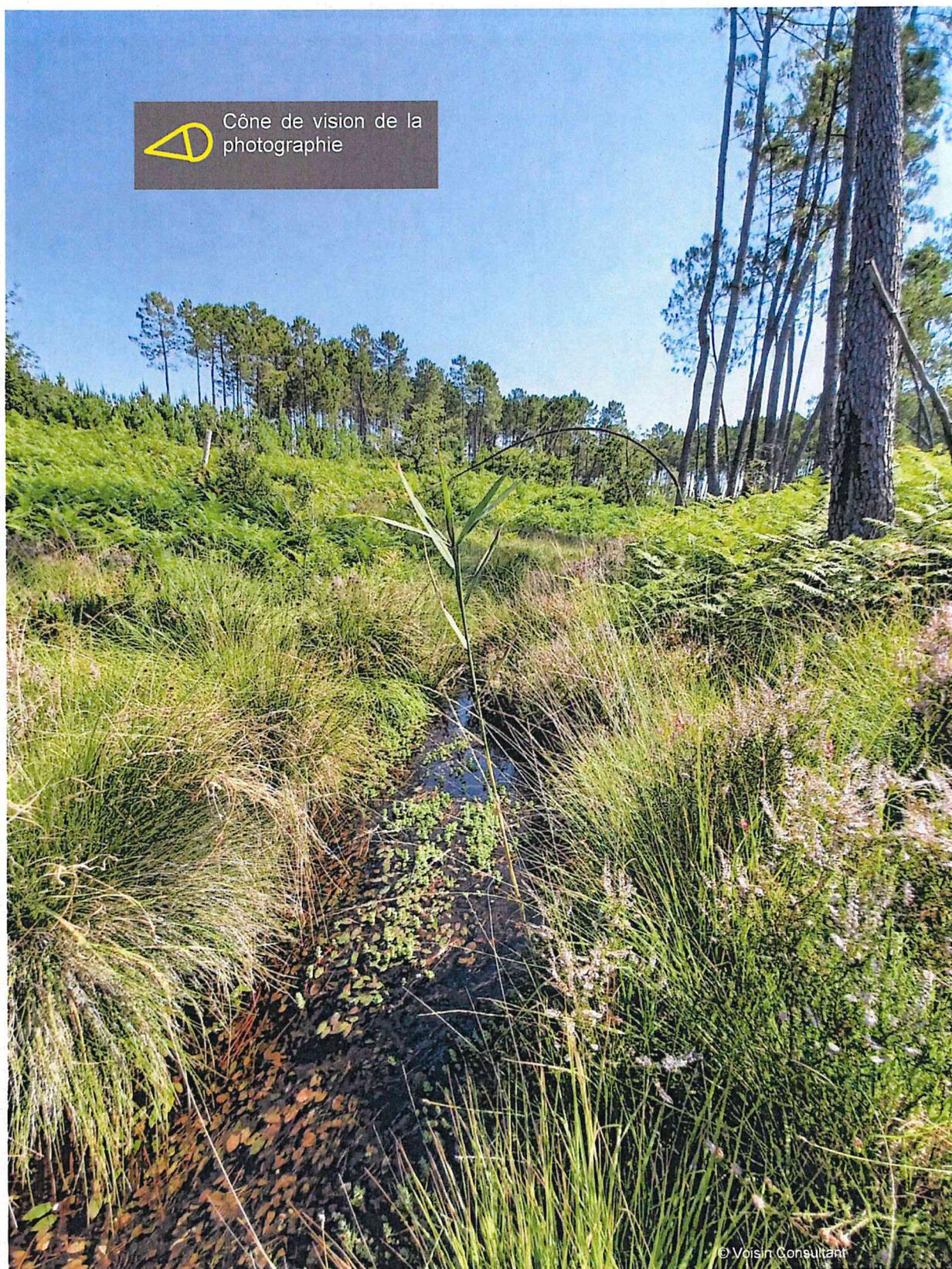
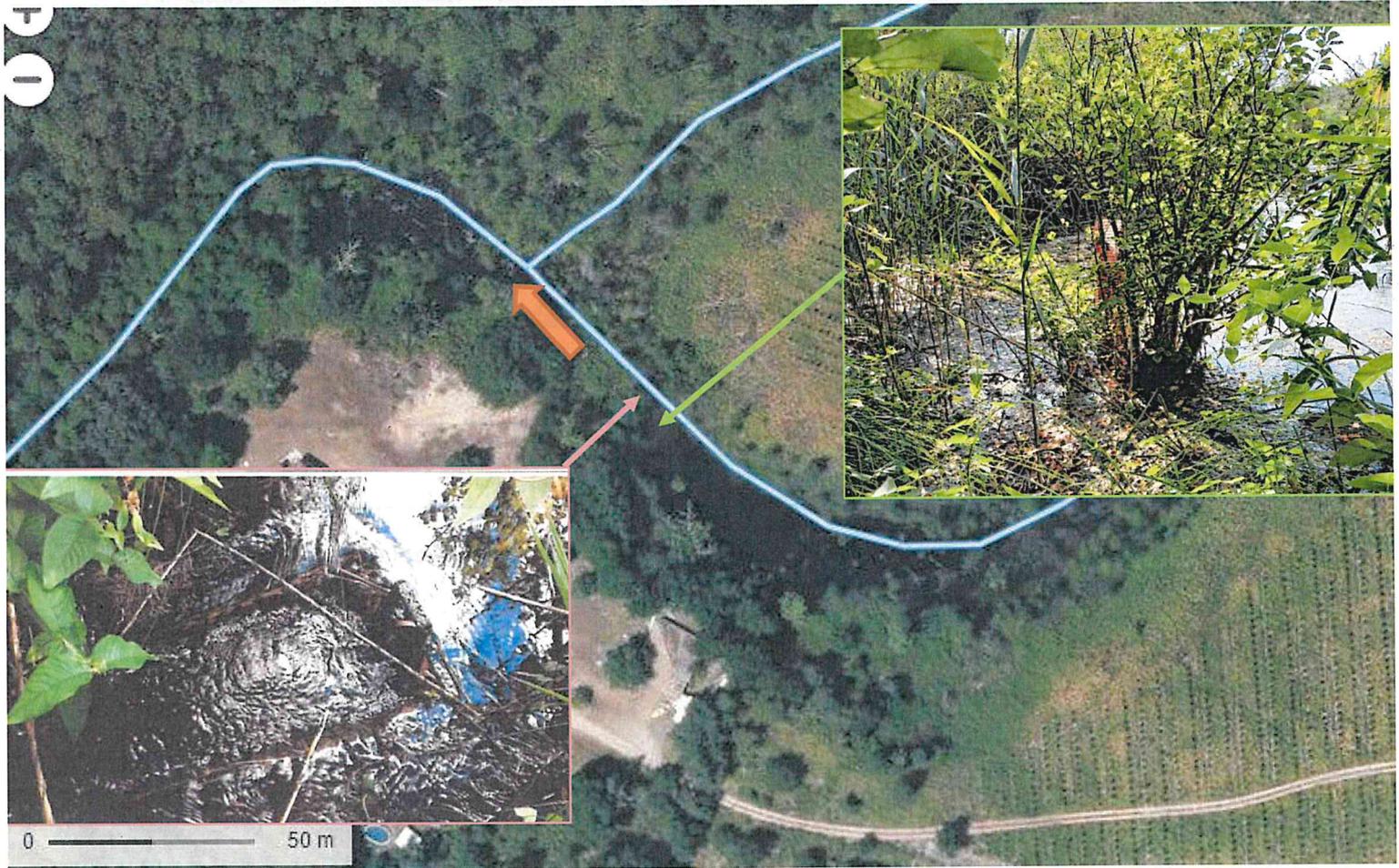


Figure 13: Photographie du cours d'eau en aval du plan d'eau



4.4 Hydraulique

Figure 14. Ouvrage hydraulique sur orthophotographie



5. MILIEU NATUREL

5.1 Contexte piscicole

Le ruisseau de Pinaut est un affluent direct du courant de Contis.

Ce ruisseau est un cours d'eau de catégorie 1.

5.2 Zones d'inventaire et de protection

Plusieurs zones d'intérêt écologique sont concernées pour l'étude :

5.2.1 ZNIEFF

Le projet est situé dans la ZNIEFF2 « L'ancien étang de Lit-et-Mixe et le courant de Contis » (720001980).

(carte partie 6)

5.3 Habitats et flore

Une investigation de terrain s'est déroulée le 11 août 2021.

5.3.1 HABITATS

Plusieurs habitats Natura 2000 ont été identifiés lors de la journée de terrain.

Des Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (code 4020) : c'est un habitat qui s'installe sur substrats acides ou sables siliceux. Le sol se caractérise par une hydromorphie peu profonde moyenne (sols pseudogley et/ou gley)

Dans la carte des habitats ci-dessous (Figure 15), cet habitat est nommé Landes humides

LANDES HUMIDES ATLANTIQUES
TEMPEREES A ERICA CILIARIS ET ERICA
TETRALIX

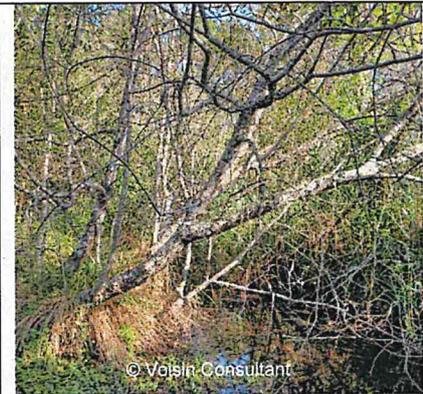


Une forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (code 91E0) : c'est un habitat qui correspond

aux forêts riveraines aux cours d'eau. Ce type d'habitat est relativement présent sur tout le territoire ouest français sur des sols drainés.

Dans la carte des habitats ci-dessous (Figure 15), les habitats sont nommés Forêt alluviale

FORETS ALLUVIALES



Une landes ibéro-atlantique thermophile (code 4030) : c'est un habitat qui se développe sur des sols humifères acides (pH : environ 5,5), parfois squelettiques, situés sur substrat siliceux, ou des sols argileux décalcifiés situés sur substrat carbonaté. Dans la carte des habitats ci-dessous (Figure 15), les habitats sont nommés Landes ibéro-atlantiques

LANDES IBERO-ATLANTIQUES THERMOPHILES

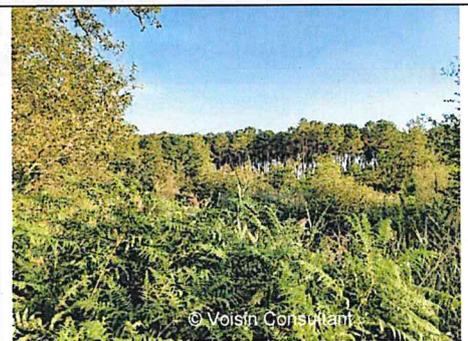


Figure 15. Cartographie des habitats



5.3.2 FLORE LOCALE OU NATURALISEE

La période est la plus favorable pour l'identification de la flore. Nous avons pu identifier les espèces selon différents habitats.

Figure 16 : Espèces de flore selon les habitats du site

Espèce		Localisation		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Forêt alluviale	Landes ibéro-atlantiques	Landes humides
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	x		x
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	x		x
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	x		x
<i>Carex paniculatus</i>	Laïche paniculée	x		x
<i>Sphagnum sp</i>	Sphaignes sp	x		x
<i>Aulus glutinosa</i>	Aulne glutineux	x		x
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	x	x	x
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	x	x	
<i>Pinus maritimus</i>	Pin maritime	x	x	x
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	x	x	x
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron	x	x	x
<i>Chara sp</i>	Characées sp	x		
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Grande Lysimaque	x		x
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	x		
<i>Osmunda regalis</i>	Osmodé royale	x		x
<i>Salpichroa origanifolia</i>	Muguet de la pampa	x		
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue	x	x	
<i>Erica tetralix</i>	Bruyère à quatre angles	x		x
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune vulgaire	x		x
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	x		
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopée d'Europe	x		x
<i>Rubus sp</i>	Ronces sp	x	x	
<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	x	x	x
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe		x	
<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	x		
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais	x		
<i>Struthiopteris spicant</i>	Blechnum en épi			
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Ecuelle d'eau			x
<i>Hypericum elodes</i>	Millepertuis des marais			x
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à feuilles aigües			x
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre			
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes			x
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre			x

Espèces protégées	<input type="checkbox"/>
Espèces envahissantes	<input type="checkbox"/>

5.3.2.1 Rossolis à feuilles rondes

Cette espèce est répartie sur tout le territoire français. Cependant, sa présence n'est que très locale et entièrement liée aux tourbières, soit des marais tourbeux acides et très peu minéralisés, où cette espèce a la place de s'implanter.

Quelques individus sont présents sur la partie amont du plan d'eau.

Figure 17. Photographie sur site de la *Drosera rotundifolia*

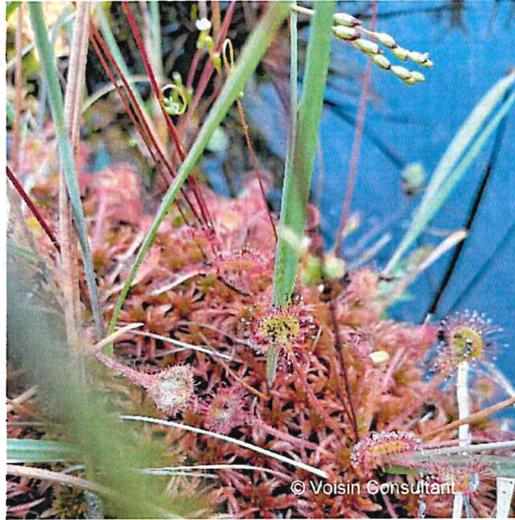
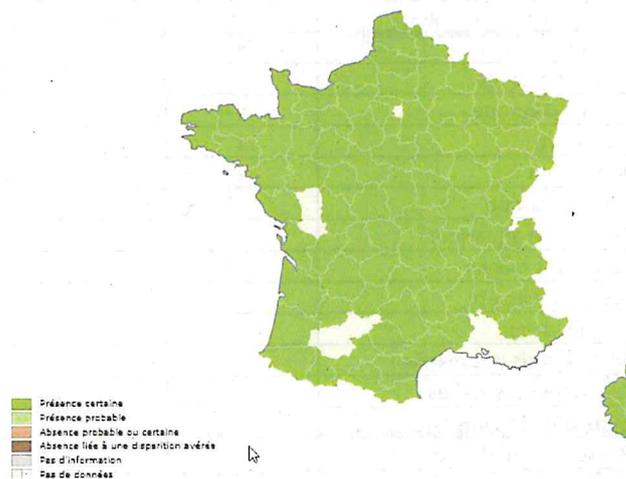


Figure 18. Carte de répartition du Rossolis à feuilles rondes en France (Source : INPN)



C'est une espèce protégée en France et considérée sur la liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine comme en préoccupation mineure.

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine
Droséra à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Protégée	LC	NT

5.3.2.2 Bruyère à quatre angles

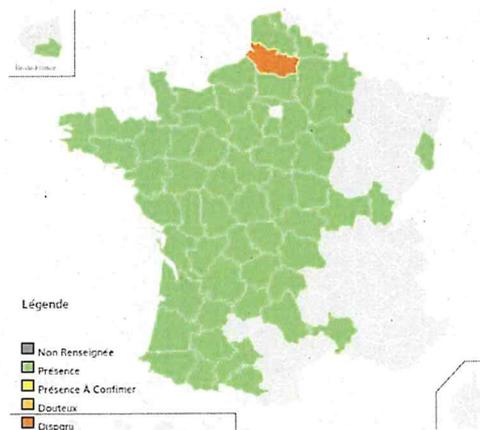
Cette espèce est répartie sur toute la façade Centre/Ouest de la France. La Bruyère à quatre angles apprécie les sols humides très acides.

Quelques individus sont présents sur la partie amont du plan d'eau et dans la forêt alluviale.

Figure 19. Photographie sur site de la Bruyère à quatre angles



Figure 20. Carte de répartition de la Bruyère à quatre angles en France (Source : Tela Botanica)



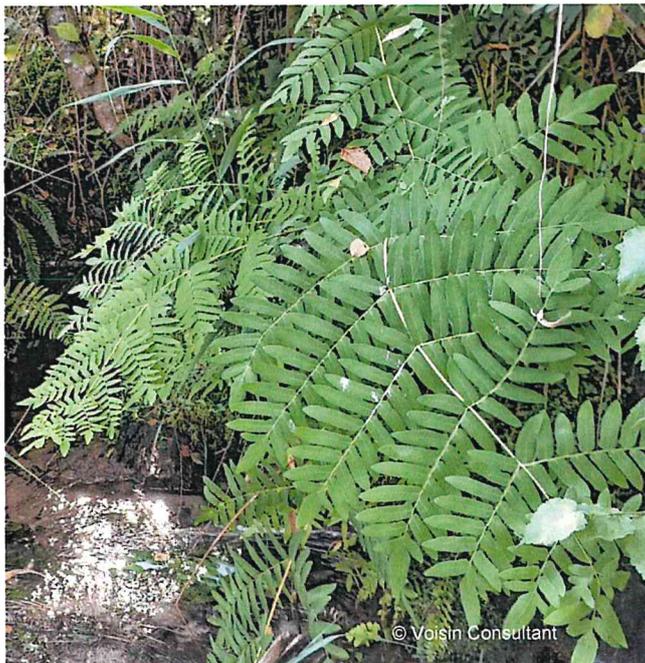
C'est une espèce protégée en France et considérée sur la liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine comme en préoccupation mineure.

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>	Protégée	LC	LC

**Figure 21. Photographie sur site du potamot à
feuilles de renouée**



**Figure 22. Photographie sur site de l'Osmonde
royale**



5.3.3 FLORE EXOTIQUE A CARACTERE ENVAHISSANT

Le site comporte quelques exemplaires de flore envahissante.

5.3.3.1 Muguet de la pampa

Originaire d'Amérique du Sud, le Muguet des pampas est cultivé à partir du XIXe siècle dans des jardins d'acclimatation en France. Il est commercialisé à partir de la fin du XIXe siècle et dès le début du XXe siècle les premiers signalements de la plante dans le milieu naturel apparaissent.

Impacts négatifs : Une fois la plante installée dans un nouveau milieu, ses tiges se répandent sur la végétation alentour qu'elle peut finir par étouffer, y compris des arbres et des arbustes.

Aspects positifs : Elles sont très fortement utilisées par les abeilles.

5.3.3.2 Faune

5.3.4 AMPHIBIENS

Quelques grenouilles vertes et rainettes méridionales ont été identifiées par contact auditif pendant la journée de terrain.

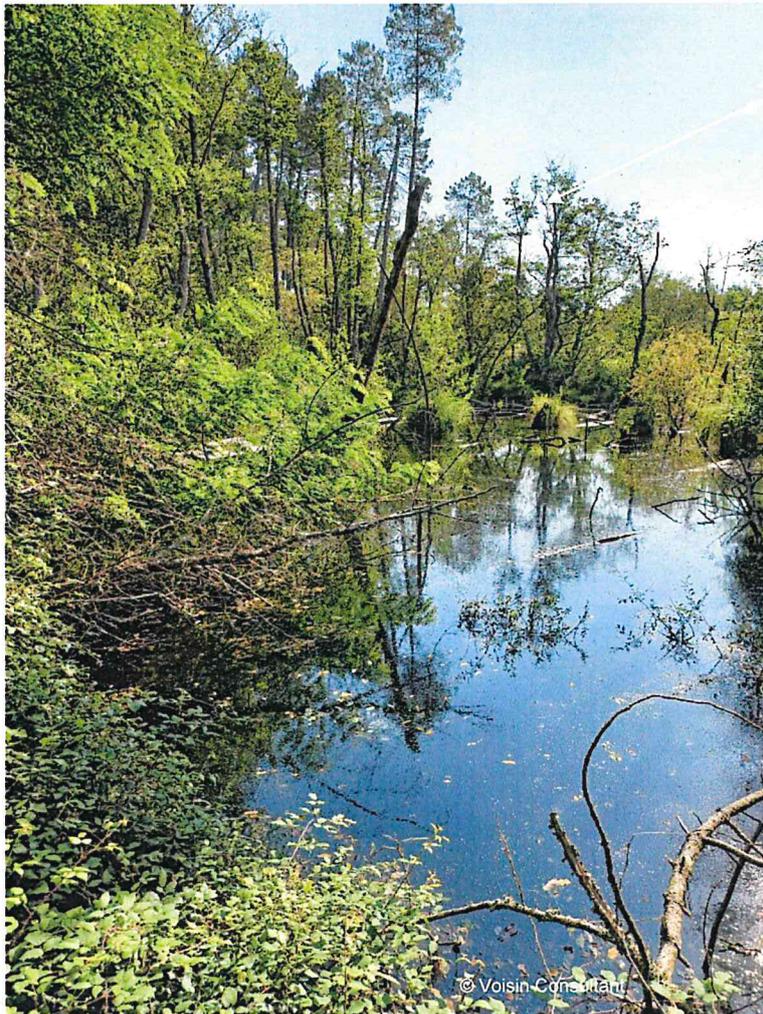
5.3.5 REPTILES

M. Pardo nous a indiqué qu'au moins 6 cistudes d'Europe vivent dans la zone en aval du plan d'eau. En effet, les troncs d'arbres morts sont des solariums très prisés par cette espèce.

La cistude d'Europe est une espèce quasi menacée sur la liste rouge de l'IUCN au niveau européen et au niveau régional. Au niveau national, elle est considérée comme en préoccupation mineure.

M. Pardo a été identifié plusieurs individus de lézards verts occidentaux.

Figure 23. Photographie sur site des solariums à Cistude d'Europe



5.3.6 AVIFAUNE

Plusieurs espèces d'oiseaux ont été identifiés lors de la journée de terrain.

Figure 24. Liste des espèces d'avifaune

Espèce	
Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean le Blanc
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendrée
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue
<i>Picus viridis</i>	Pic vert
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier

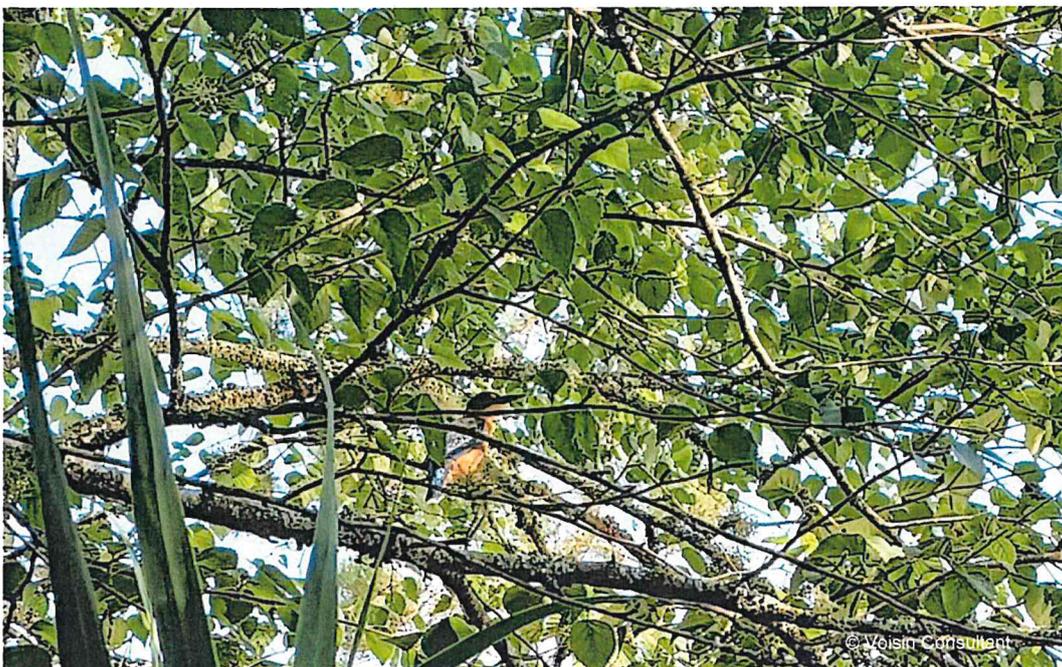
Une population de Martin pêcheur utilise le site depuis quelques années. Lors de notre journée de terrain, nous avons pu en identifier au moins 4 individus différents.

M. Pardo a identifié un Circaète Jean-le-Blanc.

Plusieurs autres espèces de passereaux exploitent également le plan d'eau.

Nous avons contacté un individu Héron cendrée et un couple de Sarcelles d'été.

Figure 25. Photographie sur site du Martin pêcheur



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
M. Pardo à Onesse-Laharie

Nom commun	Nom scientifique	Observation	Statut	Liste rouge	Population nicheuse
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En déclin
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	Stable
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	Stable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Protégée	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En déclin
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>		Protégée	LC Monde, Europe, France,	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Protégé	LC Monde, Europe France	En déclin
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>		Protégé	LC Monde, Europe France	
Pigeon ramier	<i>Calumba palumbus</i>		Chassable	LC Monde, Europe France	En amélioration

5.3.7 MAMMIFERES

M. Pardo nous a indiqué la présence de trois espèces de chiroptères, la journée de terrain ne nous a pas permis de les identifier.

De plus, il a pu observer des cerfs notamment lors du brame.

5.3.8 ODONATES

Plusieurs espèces d'odonates ont été identifiées lors de la journée de terrain.

Figure 26. Liste des espèces d'odonates contactées

Espèce	
Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Anax imperator</i>	Anax impéreur
<i>Trithemis annulata</i>	Trithémis annelé
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptérix hémorroïdal
<i>Cordulegastre boltonii boltonii</i>	Cordulégastre annelé
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon
<i>Orthétrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé
<i>Leste virens virens</i>	Leste verdoyant méridional
<i>Sympetrum depressusculum</i>	Sympétrum déprimé
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée

Figure 27. Photographie en vol de la Cordulie bronzée



5.3.9 ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Des dégâts de sanglier ont été observés au niveau du plan d'eau et de la propriété du M. Pardo.

Une écrevisse de Louisiane a été identifiée lors de la session de terrain. Nous avons également identifié, à plusieurs endroits, des restes de cette espèce. Celle-ci doit être consommé par l'avifaune.

Figure 28. Photographie sur site d'une écrevisse de Louisiane.



5.4 Gestion actuelle

Actuellement, le plan d'eau ne nécessite pas d'entretien particulier, sauf la gestion des ligneux sur le barrage.

6. SITES NATURA 2000 (PIECE 6 DU CERFA)

La Directive dite « Habitat » et la Directive « Oiseaux » ont donné lieu à la création d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000. Ce dernier comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) ayant pour objet d'assurer la conservation de la biodiversité en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats, la flore et la faune présents.

Le projet est situé sur le Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 des zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe (FR7200715). Les habitats et espèces suivants sont répertoriés dans ce site Natura 2000 :

Habitats présents sur ce site Natura 2000 :

- 4020 Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- 9230 Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Espèces présentes sur ce site Natura 2000 :

- 1355 *Lutra lutra*
- 1356 *Mustela lutreola*
- 1044 *Coenagrion mercuriale*
- 1220 *Emys orbicularis*

Figure 29. Localisation du plan d'eau par rapport aux SIC et ZNIEFF 2

(page suivante)



7. ENJEUX MILIEU NATUREL

7.1.1 ENJEUX EXISTANTS

✚ Flore

La flore est relativement homogène sur les abords du plan d'eau et ne nécessite pas de gestion particulière.

✚ Habitats

Les enjeux sont faibles car il n'y a pas de travaux d'ampleur prévus sur le plan d'eau ni sur ses abords. Cependant l'accès à l'ouvrage est limité par la densité des ligneux.

Les habitats, et notamment l'accès à l'ouvrage, feront également l'objet d'une proposition de gestion dans un futur dossier d'autorisation environnementale.

✚ Faune

Le plan d'eau semble être utilisé par des nombreuses espèces différentes. Notamment le Martin-pêcheur qui s'y est installé depuis quelques années. Les odonates utilisent également le plan d'eau pour la totalité de leur cycle de vie.

7.1.2 ENJEUX LIES AU CONTEXTE

Il existe des enjeux de gestion liés au contexte du cours d'eau qui est dans un site classé Natura 2000.

Lors des prospections de terrain, un plan d'eau adapté au paysage avec des espèces locales. De ce fait, dans le futur dossier loi sur l'eau, une gestion différenciée sera proposée dans le but de favoriser cet habitat.

7.2 Impacts potentiels

Le principe du projet repose sur la régularisation du plan d'eau sans aucuns travaux.

7.3 Mesures de gestion sur les invasives proposées

Nous avons contacté le Muguet de la pampa (quelques pieds) et l'écrevisse de Louisiane. Le Muguet est largement utilisé par les abeilles et les écrevisses sont consommées par l'avifaune. Les mesures de gestion pour les espèces invasives seront proposées dans le dossier loi sur l'eau.

8. CONCLUSION

Le projet de régularisation du plan d'eau de M. Pardo semble compatible avec le maintien de la biodiversité locale.

L'état initial du cours d'eau et de ses habitats originels ne pourra être indiqué dans une étude d'impact.

La biodiversité s'est installée dans ce plan d'eau et elle n'est que très faiblement perturbée par des invasives.

Le plan d'eau semble donc en équilibre.

Quelques mesures de gestion des habitats Natura 2000 sont les principales mesures à mettre en œuvre dans un dossier d'autorisation environnementale.